

Demande de distinctions "Serviteur du football" et « Plaquettes « Anniversaire de club »

Pour **valoriser l'engagement des dirigeants**, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Avant de remplir le formulaire de demande de distinctions il est impératif de prendre connaissance des conditions d'attributions décrites ci-dessous.

Par décision du Comité de Direction du 27 Octobre 2025, **les demandes seront étudiées** par la commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, **puis devront être homologuées** par la commission Ethique et Citoyenneté **et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie** :

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours. (Période entre la demande jusqu'à la date de la remise)
- Avoir eu une sanction disciplinaire grave (Agressions, bagarre, tricherie volontaire, ...) dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :
 - Aggression d'arbitre,
 - Bagarre générale,
 - Tricherie volontaire.

1° - Distinctions « District »

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions (Quota) → de 12 à 24 par saison

Platine	+ 25 ans d'ancienneté
Or	+ 20 ans d'ancienneté

Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction District pour obtenir la seconde.

Vermeil	+ 15 ans d'ancienneté	<p>Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».</p>
Argent	+ 10 ans d'ancienneté	
Bronze	À partir de 5 ans d'ancienneté	

2° - Distinctions « Ligue »

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions attribuées pour la saison 2025-2026 (quota fixé par la LFNA) non connu à ce jour

OR (?)	+ 20 ans d'ancienneté	<p>1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District.</p> <p>2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde.</p> <p>Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».</p>
Vermeil (?)	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent (?)	+ 10 ans d'ancienneté OU « au mérite » *	

* La distinction Argent « au mérite » a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant pas le nombre d'années prévues, mais au moins un minimum de 5 années d'ancienneté et engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.

3° - Distinctions F.F.F :

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions attribuées pour la saison 2025-2026 (quota fixé par la FFF) non connu à ce jour

Plaquette Bronze (?)	Or +10 ans
-----------------------------	-------------------

Médaille Or (?)	Vermeil +5 ans
Médaille Vermeil (?)	Argent +5 ans
Médaille Argent (?)	+ 10 ans d'ancienneté successive
Médaille Jeunesse bénévole	Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet

4° - Plaquette F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	125 ans révolus
Or	100 ans révolus
Argent	75 ans révolus
Bronze	50 ans révolus

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.

Pour accéder au formulaire de demande, bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous.

Date limite des demandes : 1^{er} février 2026.

cliquez ici



Isabelle Bonneau

Vice-Présidente
En charge du Pôle Citoyenneté
Animatrice Commission "Valorisation
de l'engagement bénévole"

06 21 71 63 66
isabelle.bonneau0@gmail.com

